



Probleme avec mon agence immobiliere

Par **Carmelita**, le **30/04/2013** à **20:30**

Bon jour, j'ai une petite question, qu'est que je peux faire de façon légale envers la réceptionniste de l'agence mobilier qui me loue ma maison, je m'explique, j'ai téléphoné, pour plusieurs travaux à faire à la maison, d'abord la réceptionniste, elle etais à peine aimable au téléphone,,,j'ai commencé à expliquer pour quoi je téléphone et elle me coupe court et de façon grossière, ne me laissent même pas le temps de finir,, dont je decide de me déplace a l'agence, pour parler avec elle de vive voix,, et la clairement, elle me dit de me casser, que le directeur était en voyage, et de plus le casser les pies, je le réponde que c'est mon droit de venir la voir et d'essayer de parler tranquillement de travaux à faire à la maison et que Je vais envoyer une lettre recommande au directeur pour le faire savoir de la façon comme elle reçoit les locataires,, et là le ponpon, elle me dites qu'elle n'avait rien à Cire et de me casser,,,,, dont avant d'écrire la lettre au directeur je voudrais savoir s'il y a une action légale à faire encontre de cette personne,, à l'occurrence , l'agence cet Foncia, merci de vos réponses, je dois dire que je suis au courant de mes loyers et que c'est la première fois que je téléphone à l'agence en trois ans

Merci beaucoup de vos conseils

Par **aliren27**, le **30/04/2013** à **20:57**

Bonjour,
de quels travaux parlez vous ?
Cordialement

Par **Carmelita**, le **01/05/2013** à **16:52**

je parle de la réparation de la sortie de la cheminée, d'un petit toit al exterior del garage, mais ce que je voudrait le plus c'est de savoir de que façon indiquer au directeur de l'agence, l'attitude du la receptionista, pour que il prend les mesures nécessaires contre elle!! merci pas que ce ne pas correct de parler mal aux locataires!! merci encore

Par **moisse**, le **01/05/2013** à **17:27**

Bonjour,

Vous pouvez toujours vous plaindre au directeur de l'agence immobilière, mais avec beaucoup de précautions.

Le mieux serait d'écrire à ce directeur qu'au cours d'une visite en ses locaux et du fait de son absence, la réceptionniste n'a pas voulu prendre en charge vos problèmes, consistant en la réparation de la souche de cheminée...

Toute dénonciation en vue d'obtenir une sanction sans aucun élément de preuve se retournera contre vous.

Par **amajuris**, le **01/05/2013** à **17:49**

bjr,

vous pouvez également faire un copie de ce courrier à votre propriétaire si vous connaissez. et si vous y retourner vous pouvez enregistrer discrètement si l'échange est houleux.

devant un tribunal c'est limite mais cela fera devrait interpellier le directeur de l'agence et sa collaboratrice.

cdt